

# L'organisation du Pôle Alsace énergivie

L'association qui porte le Pôle Alsace Energivie est conçue pour être la plus **réactive** possible. Elle s'inspire ainsi des bonnes pratiques des autres pôles de compétitivité français. Dans cet esprit, le collège industriel détient la moitié des voix au sein d'un conseil d'administration resserré.

## Votre activité fait partie des thématiques listées ci-dessous ?

Vous pouvez **rejoindre le Pôle Alsace énergivie**, participer à ses ateliers de travail, proposer vos idées et bénéficier de cette nouvelle dynamique.

Ce travail collaboratif peut favoriser la réussite de vos projets de recherche-développement.

Contactez-nous pour recevoir un formulaire d'adhésion ou téléchargez-le sur le site <http://pole.energivie.eu>

## Thématiques concernées par le développement des bâtiments à énergie positive

- > les systèmes d'enveloppe du bâtiment,
- > l'industrialisation des processus de construction,
- > les matériaux composites pour la construction, à base de matériaux recyclés ou de biomasse,
- > les assemblages multi matériaux,
- > les procédés de mise en forme de matériaux innovants,
- > les nouveaux procédés de traitement de surface,
- > les matériaux nano structurés et nano composites,
- > le recyclage des matériaux spécifiques,
- > la fonctionnalisation des matériaux,
- > la gestion de l'air dans le bâtiment,
- > la valorisation de la chaleur à basse température,
- > la récupération de chaleur,
- > les systèmes de régulation,
- > les systèmes de chauffage très performant de faible puissance,
- > les technologies d'intégration des ENR dans le bâtiment,
- > les capteurs intelligents et de traitement du signal,
- > les systèmes photovoltaïques, l'éolien ou la cogénération,
- > les matériaux pour l'électronique et la mesure,
- > les procédés et systèmes de photonique,
- > le contrôle-commande des réseaux et de la puissance,
- > les technologies de l'information et de la communication



## Les groupes de travail

### 5 thématiques opérationnelles

- > Conception des bâtiments
- > Enveloppe, y compris matériaux
- > Alimentation en énergie
- > Contrôles commande
- > Mise en marché

### 5 thématiques transversales

- > Eco-quartiers
- > Cycle de vie
- > Rénovation des bâtiments
- > Normes et qualification
- > Formation et capital humain

## Les membres du Conseil d'administration

**Monsieur Pierre-Etienne BINDSCHEDLER**  
Président du Conseil d'Administration  
Président de SOPREMA

**Monsieur Philippe BACH**  
Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure  
d'Architecture de Strasbourg

**Monsieur Frédéric BARON**  
Directeur d'EIFER Institut

**Monsieur Bertrand FRITSCH**  
Conseil Régional de l'Ordre des Architectes d'Alsace

**Monsieur Didier GUENIN**  
Directeur général d'ES,  
Délégué régional d'EDF

**Monsieur Dominique HENNERESSE**  
Président de Fidelys Conseil

**Monsieur Jean-Marc JELTSCH**  
Vice-Président de l'Université de Strasbourg

**Monsieur Etienne LEROI**  
Directeur Général de N. Schlumberger

**Monsieur Frank MATHIS**  
Président de MATHIS S.A.  
**Monsieur Marc RENNER**  
Directeur de l'Institut National des Sciences Appliquées  
de Strasbourg (INSA)

**Monsieur Bernard SCHOTT**  
Directeur Général de Hager Controls SAS

**Monsieur Jean-Pierre TALAMONA**  
Président de la Fédération Française du Bâtiment Alsace

## Ils soutiennent le Pôle Alsace énergivie



**Alsace énergivie** *Le pôle*  
Positive energy buildings

www.citaseen.fr Crédits photos : C. Weiss / ADEME - Alstec - Doreau - Badias / Parent / Sautier / Région Alsace - Imprimé sur papier recyclé avec un imprimateur certifié

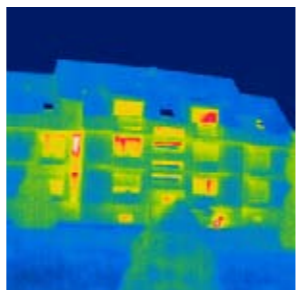
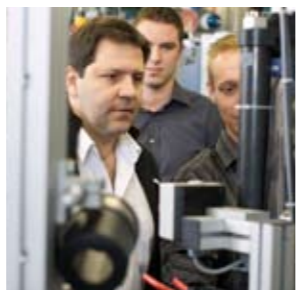


# Solutions pour le bâtiment à énergie positive

Le Pôle Alsace énergivie est un pôle de compétitivité ecotechnologique labellisé par l'État français pour développer des solutions à énergie positive destinées aux bâtiments.



# Le Pôle Alsace énergivie, vers le bâtiment à énergie positive



# Le bâtiment à énergie positive, une réalité dès demain

## Un pôle ancré dans la dynamique du Programme Alsace énergivie

A l'origine, le Programme Alsace énergivie. Voilà plus de 10 ans qu'a été initiée, par la Région Alsace et l'ADEME, une dynamique en faveur des énergies renouvelables. Le Programme Alsace énergivie a **ainsi développé une politique de soutien aux énergies renouvelables puis à l'efficacité énergétique**. L'ambition de ce programme est à la fois environnementale, en terme de réduction des consommations d'énergie et des émissions polluantes, et économique, en terme de création d'emplois. C'est dans cette optique qu'est né en 2006 le Cluster Alsace énergivie, **véritable réseau des acteurs alsaciens de ce secteur**.

## Du Cluster au Pôle Alsace énergivie

Ces objectifs de développement économique ont été renforcés en octobre 2009 avec le dépôt de la candidature du **Cluster Alsace énergivie** à la labellisation comme pôle de compétitivité écotكنولوجique. Le 11 mai 2010, cette labellisation est officielle et le Cluster devient **Pôle Alsace énergivie**. Il démarre alors immédiatement son travail, principalement axé sur la recherche et le développement, complémentaire des actions poursuivies par la Région Alsace et l'ADEME dans le cadre du Programme Alsace énergivie.

## Pourquoi ?

Les enjeux planétaires du changement climatique et plus pragmatiquement les nouvelles règles du jeu imposées par les lois Grenelle 1 et 2 conduisent les professionnels à mettre rapidement au point les procédés, matériaux et technologies qui permettront de concevoir, construire et gérer les bâtiments de manière totalement nouvelle.

**En 2011, la construction BBC est obligatoire pour les collectivités**. Elle le sera pour tous dès janvier 2013. Étapes suivantes, les bâtiments passifs, à partir de 2017, puis à énergie positive pour 2020.

## Qui ?

**Le Pôle Alsace énergivie travaille dès maintenant à aider les industriels et les professionnels du bâtiment à se préparer à ces échéances très proches.**

Quatre mois après sa labellisation comme pôle de compétitivité, le Pôle Alsace énergivie rassemble déjà **75 membres, groupes industriels et PME**, écoles et universités, laboratoires de recherche et organisations professionnelles.

## Pour faire quoi ?

La démarche du Pôle est appliquée aux bâtiments résidentiels, aux locaux industriels et tertiaires, aux parcs d'activités ainsi qu'aux sites urbains, en construction neuve comme en rénovation.

L'animation de **groupes de travail** (voir au dos) met en réseau les compétences du secteur et le développement d'**outils de formation** prépare chaque corps de métier à mettre en œuvre des solutions innovantes.

## Comment ?

Le Pôle Alsace énergivie détecte, formalise et accompagne des **projets innovants** portés par ses membres, entreprises ou laboratoires de recherche, pour les aider à trouver les **financements** adéquats et les conduire vers leur réalisation, c'est à dire leur **mise en marché**.

**En devenant membre du Pôle Alsace énergivie, vous pouvez aussi mettre tous les atouts de votre côté pour réussir cette transition énergétique. Rassemblons nos forces !**

### Programme Alsace énergivie

Coordination ADEME-Région Alsace

**Alsace énergivie**  
Oui à l'éco-logis !

- **Sensibilisation et information** des consommateurs d'énergie en Alsace, notamment des particuliers, des élus et des techniciens des collectivités, des acteurs de l'habitat et des professionnels du bâtiment
- **Incitation financière et accompagnement** des maîtres d'ouvrages pour une meilleure efficacité énergétique, pour la réalisation de projets BBC et l'intégration des énergies renouvelables
- **Animation** des artisans et acteurs du bâtiment en relation avec leurs organisations professionnelles

Diffusion des Bâtiments Basse Consommation et des énergies renouvelables

### Pôle Alsace énergivie

Coordination par le Conseil d'administration de l'association Alsace énergivie

**Alsace énergivie Le pôle**  
Positive energy buildings

- **Mise en réseau** des acteurs économiques, **entreprises**, établissements de **formation** et laboratoires de **recherche**
- Détection et accompagnement de projets collaboratifs **innovants**
- Recherche de **financements**

Innovation et développement de solutions pour les bâtiments à énergie positive

« Un bâtiment ou un site est à énergie positive s'il consomme peu d'énergie et si l'énergie produite sur le site, grâce aux énergies renouvelables, est supérieure à celle consommée (tous usages confondus) en moyenne sur l'année. Les bâtiments à énergie positive doivent permettre par leur qualité architecturale une intégration harmonieuse dans la ville. Ils doivent fournir aux utilisateurs un environnement intérieur sûr, sain et confortable et faciliter des comportements éco-responsables. Enfin, pour que des bâtiments à énergie positive contribuent à la sobriété énergétique globale, ils doivent nécessiter «peu d'énergie» pour leur construction et leur localisation doit aussi nécessiter «peu d'énergie» pour le transport de leurs utilisateurs. »

(source : rapport PREBAT intitulé « Vers des bâtiments à énergie positive, proposition de structuration des actions de recherches », publié en juin 2009)